

P R O C E S - V E R B A L

**de l'Assemblée générale
du mardi 28 septembre 2021 à 17h00
au Centre Patronal, à Paudex**

Président : M. Jacques Richoz
Présents : selon liste des présences
Procès-verbal : M. Baptiste Müller

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 septembre 2020
 2. Rapport du Président
 3. Rapport du Secrétaire général
 4. Comptes 2020
 5. Rapport de l'organe de révision
 6. Décharge au comité, à l'organe de contrôle et approbation des comptes
 7. Budget et cotisation 2021
 8. Election du Président
 9. Election des membres du comité
 10. Désignation de l'organe de révision
 11. Divers
-

Le Président ouvre la séance à 17h00 et salue tous les membres présents, les invités ainsi que le comité.

Il constate que l'assemblée a été valablement convoquée en date du 26 août 2021 à tous les membres, conformément aux statuts. Le PV de l'année précédente et les comptes étaient disponibles sur le site internet. Le budget a été remis en début de la présente séance.

La liste des présences est annexée à l'original du présent procès-verbal.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 septembre 2020

Le procès-verbal en question ne suscitant aucune remarque particulière, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Rapport du Président

M. Richoz donne lecture de son rapport qui est annexé au présent procès-verbal (*annexe 1*). Aucune remarque ni question n'est formulée à son sujet.

Au nom du comité, et pour le remercier pour son travail, le secrétaire général lui remet une attention sous la forme d'un panier gourmand de produits locaux.

3. Rapport du Secrétaire général

M. Müller présente les points de la situation relatifs aux cours interentreprises et aux examens 2021 ainsi que sur les formations dites « 3+1 », « 2+1 », « raccourcies » et « 18 mois ».

Depuis 12 mois maintenant nos cours sont organisés sous le même mode, soit en présentiel avec le port du masque. Les cours interentreprises se déroulent bien dans l'ensemble des filières.

Les examens ont eu lieu de façon régulière, conformément aux dispositions sanitaires et à l'ordonnance de formation. Il faut souligner la flexibilité et le soutien de l'équipe de l'UNIL qui nous a trouvé des salles supplémentaires pour réaliser les examens avec le respect des distances, et qui a géré tous les flux de candidats. Nous comptons tout de même plus de 600 personnes à accueillir, installer, puis la réalisation de l'examen. On se souviendra peut-être qu'après que tout ceci ait pu être préparé, la crainte principale était plutôt l'alerte à la bombe... il n'y en a heureusement pas eu.

La question du financement des cours interentreprises pour les apprentis 3+1 a passablement occupé et préoccupé, le comité. Le financement n'était plus garanti, et il n'aurait pas été avisé d'organiser les cours sans garanties, ce qui aurait mis en péril l'association. Heureusement, l'intervention récente de l'Etat de Vaud a permis d'assurer le financement de ces cours jusqu'à ce que la situation soit juridiquement clarifiée. Les stagiaires et les entreprises n'ont donc pas eu à souffrir d'une suspension des cours à laquelle l'association et les entreprises ne pouvaient rien.

Les cours de formation continue pour formateurs en entreprise dit « STA-CC/CI » deviennent de plus en plus incontournables pour les nouveaux formateurs et ceux qui veulent mettre à jour leurs connaissances, que cela soit pour les CFC et les ADB. Des sessions sont régulièrement mises sur pied et annoncées sur notre site cifc-vd.ch. Le site regroupe d'ailleurs une grande quantité d'informations et est donc une source très utile.

Le projet de réforme a été repoussé en 2023, afin de s'assurer que tout soit prêt. Nous recevons des informations par les newsletters et nous nous tenons prêts pour mettre en oeuvre la réforme dans les cours interentreprises et pour accompagner nos membres et les entreprises formatrices. Afin de vous présenter les éléments principaux connus à ce jour, M. Müller choisit d'écourter son rapport pour passer la parole à **Mme Fabienne Dorthe**, cheffe de pôle de la DGEP, membre du comité CIFIC-VD et membre de la Commission de développement qualité du métier employé de commerce.

Mme Dorthe présente les éléments principaux de la réforme. Sa présentation est jointe au procès-verbal. Elle profite également pour remercier les participants pour leur engagement pour la formation professionnelle.

4. Comptes 2020

M. Müller passe en revue le compte de pertes et profits et le bilan pour l'exercice 2020 (*annexe 2*). Ceux-ci ont été disponibles à la consultation sur le site internet, protégés par un mot de passe.

Avec l'activité actuelle, l'association tourne, sans excès. Le financement actuel de la CIFIC via les cotisations des membres permet de faire tourner l'activité associative. La formation continue est rentable, sans plus.

D'une manière globale, les comptes 2020 de l'association se bouclent avec un excédent de produit de l'ordre de CHF 47'743.33.

Aucune remarque ni question n'est formulée sur les comptes 2020.

5. Rapport de l'organe de révision

Les comptes ont été révisés par la Fiduciaire OFISA et son rapport conclut que lors du contrôle, « nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts. »

6. Décharge au comité, à l'organe de contrôle et approbation des comptes

Aucune remarque ni question n'étant plus formulée sur les divers éléments présentés ci-dessus, il est passé au vote de décharge.

A l'unanimité, les membres présents donnent décharge au comité, à l'organe de contrôle et approuvent les comptes de l'exercice 2020.

7. Budget et cotisation 2021

M. Müller présente le budget. Le résultat affiché est avant attribution aux provisions, qui sont décidées à la fin de l'exercice comptable en fonction des résultats et des activités.

Il relève que le budget 2021 a été voté l'année passée et qu'aucun élément suffisamment probant ne mérite son amendement à ce stade.

Le comité propose de maintenir la cotisation à CHF 150.- par entreprise membre. Le budget en question est déjà basé sur les produits induits par cette cotisation et présente en l'état, un équilibre financier avec un excédent de produits avant provisions de CHF 26'050.- pour 2021 et CHF 23'250.- pour 2022.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité pour maintenir la cotisation à CHF 150.- pour l'année 2020 ainsi que pour le budget proposé pour 2020 et 2021.

8. Election du Président

M. Ethenoz se présente à l'assemblée. Il a fait l'apprentissage de commerce il y a déjà passablement d'années. Il s'est ensuite spécialisé dans le domaine de la comptabilité et l'expertise comptable. Il a ensuite travaillé dans le domaine fiduciaire puis a créé le contrôle cantonal des finances. S'ensuit un virage professionnel, et a été 18 ans directeur d'EMS. Il gère désormais des projets de construction dans ce domaine.

Passionné par la formation, il préside la Fondation Jeuncomm. C'est très intéressant pour lui d'être président pour s'impliquer dans ce domaine d'avenir. Il est très sensible à ce que les jeunes puissent avoir des formations de qualité et un avenir professionnel. Il remercie l'assemblée pour la confiance.

M. Pierre Ethenoz est élu par acclamation par l'assemblée.

9. Election des membres du comité

Les membres du comité étant statutairement soumis à l'élection tous les deux ans, cette année 2021 est une année d'élection.

Le comité est élu par acclamation par l'assemblée.

10. Désignation de l'organe de révision

Le comité propose de reconduire le mandat de la fiduciaire OFISA, qui exerce depuis 2019.

La fiduciaire OFISA est élue par l'assemblée comme organe de contrôle.

11. Divers

Laurence Lambert prend la parole au sujet du salon des métiers. Elle apporte des nouvelles très fraîches. La décision a été prise hier, avec l'organisation du salon, la DGEO, la DGEP et le médecin cantonal, d'organiser le salon des métiers en présentiel. Il aura bien lieu. Un plan de protection sera communiqué prochainement. Le pass sanitaire sera exigé, ou test Covid dans les dernières 48 heures. Les moins de 16 ans devront porter le masque, mais pas de pass. Pour éviter d'avoir la moitié des gens avec un masque et l'autre pas, à ce jour la décision est d'obliger le port du masque à tous. Le salon est également en cours de virtualisation et la documentation pourra être facilement déposée en ligne et obtenue.

La parole n'étant plus demandée, **M. Richoz** remercie les membres présents de leur participation à cette assemblée et lève la séance à 17h45. L'assemblée est suivie d'une présentation de M. David Grandjean, de la Fondation Promotion Santé Suisse, sur la santé au travail, en particulier celle des apprentis et d'une solution développée par la Fondation.

CIFC-VD
Communauté d'intérêts pour la formation
commerciale de base du canton de Vaud



Baptiste Müller

Annexes sur le site www.cifc-vd.ch - membres :

1. Rapport présidentiel
2. Comptes 2020